



ACCUEIL EN SOIRÉE - PÉRIODE SCOLAIRE à GENLIS
AUTORISATION PARENTALE ANNUELLE
(valable du 06 septembre 2022 au 07 juillet 2023)

Je soussigné(e) Mme/Mr.....
autorise ma fille – mon fils.....
à participer à l'accueil du soir, mis en place les mardis et vendredis par les Espaces Jeunes de la
Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise.
Le lieu d'accueil est situé à l'Espace Jeunes 12, rue de Franche-Comté à GENLIS.
L'accueil est gratuit, sauf sortie exceptionnelle.

Mon enfant a entre 11 et 13 ans.

Il arrivera avant 17h30 et restera **obligatoirement** à l'accueil jusqu'à 19h30.
Les horaires sont de 17h00 à 19h30 à GENLIS.

La responsabilité de la structure débute au moment où l'animateur inscrit le jeune sur la feuille de présence.
Elle cesse à partir de 19h30 lorsque le jeune quitte la structure par ses propres moyens.

Mon enfant a plus de 14 ans.

Il viendra en accueil libre durant la période d'ouverture soit le mardi ou le vendredi de 17h00 à 21h30.

La responsabilité de la structure débute au moment où l'animateur inscrit le jeune sur la feuille de présence.
Elle cesse dès que celui-ci quitte les lieux ou l'activité quelles qu'en soient les raisons ou le moment.

J'atteste avoir pris connaissance du fonctionnement précité et du règlement intérieur de la Communauté de
Communes de la Plaine Dijonnaise.

A....., le.....
Signature